ÖKK START
Aperçu des prestations

	Description des prestations	ÖKK START
Hôpital	Séjour, traitement et accouchement dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	Division commune
	Urgence à l'étranger	
	Traitement psychiatrique en Suisse (clinique psychiatrique reconnue ou hôpital reconnu)	Du 1er au 90ème jour: division commune Du 91ème au 180ème jour: CHF 20 par jour (sur une période de trois années civiles)
	Réadaptation stationnaire en Suisse (clinique de réadaptation reconnue)	Division commune, jusqu'à 60 jours par année civile
Transport, sauvetage, recherche	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus proche ou rapatriement en Suisse, actions de sauvetage et de dégagement	CHF 50'000 par année civile, franchise de CHF 100 par cas
	Actions de recherche	CHF 20'000 par année civile
	Frais de déplacement pour suivre un traitement médical dès 30 km (transports publics)	90%, jusqu'à CHF 100 par année civile
	Frais de déplacement pour se soumettre à une dialyse, radiothérapie ou chimiothérapie dès 30 km (transports publics)	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile
Traitement médical	Urgence à l'étranger	100%
	Stérilisation ambulatoire ou stationnaire (vasectomie et ligature des trompes)	50%, jusqu'à CHF 1'000
Aides visuelles	Verres de lunettes et lentilles de contact	CHF 80 par année civile dans le monde entier
Traitement dentaire	Traitement d'orthodontie (selon le tarif des assurances sociales)	70%, jusqu'à CHF 10'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. (jusqu'à l'âge de 25 ans révolus)
	Examen de contrôle et prophylaxie (selon le tarif des assurances sociales)	CHF 60 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. (jusqu'à l'âge de 25 ans révolus)
	Extraction de dents de sagesse (selon le tarif des assurances sociales)	90%, pays limitrophes de la Suisse incl.
Maternité	Aide ménagère après un accouchement à l'hôpital (sur ordonnance médicale)	CHF 40 par jour, jusqu'à CHF 400 par année civile
	Aide ménagère après un accouchement à domicile ou accouchement ambulatoire (sur ordonnance médicale)	CHF 40 par jour, jusqu'à CHF 400 par année civile
Soins et aide à domicile	Aide ménagère (sur ordonnance médicale)	CHF 40 par jour, jusqu'à CHF 400 par année civile
Médicaments	Médicaments (sur ordonnance médicale)	90%, médicaments hors liste jusqu'à CHF 20'000 par année civile
Cures	Cure de convalescence, séjour (sur ordonnance médicale)	CHF 50 par jour, jusqu'à 21 jours par année civile
	Cure balnéaire, séjour (sur ordonnance médicale)	CHF 30 par jour, jusqu'à 21 jours par année civile
	Stations thermales (sur ordonnance médicale)	50%, jusqu'à 12 entrées par année civile
Psychothérapie non médicale	Psychothérapie ambulatoire dispensée par des psychothérapeutes qualifiés, mais non-médecins	50%, jusqu'à CHF 1'000 par année civile

Les Conditions générales d'assurance de ÖKK LIVE sont déterminantes pour l'octroi des prestations.

ÖKK5105f/11.18

ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG
Bahnhofstrasse 13, Case postale, 7302 Landquart
info@oekk.ch, 0800 838 000

L'assurance à l'esprit grison.

ÖKK